

Rémunération des élus  
exercice terminé le 31 décembre 2024

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire (municipalité)	17 132 \$	8 566 \$
Maire (MRC de Mékinac)	7 300 \$	3 650 \$
Conseiller #1	6 266 \$	3 133 \$
Conseiller #2	5 145 \$	3 018 \$
Conseiller #3	6 266 \$	3 133 \$
Conseiller #4	6 209 \$	3 104 \$
Conseiller #5	6 266 \$	3 133 \$
Conseiller #6	6 162 \$	3 075 \$

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supralocal.  
(ex: MRC, régie etc.)